

des colonies, et qui sera rendue provisoirement exécutoire à compter du 1^{er} novembre de l'année courante.

Papeete, le 31 octobre 1881.

Signé : F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :

L'Ordonnateur,

Signé : GABRIÉ.

Le sous-commissaire de la marine

f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : G. PRIOUX.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

PAR DÉPÊCHES MINISTÉRIELLES :

— En date du 18 mai 1881 —

N^o 410. — M. le Contre-Amiral commandant en chef la Division navale de l'Océan Pacifique est chargé de passer cette année l'inspection générale des troupes de toutes armes stationnées à Tahiti.

— En date du 4 juin 1881 —

N^o 411. — M. Gide, sous-lieutenant à la 20^e batterie du régiment d'artillerie de la marine, est appelé, par suite de son rang sur le tableau des tours de départ, à continuer ses services à la demi-27^e batterie à Tahiti, en remplacement de M. Solaire, lieutenant en premier, décédé.

N^o 412. — M. Le Bihant (Armand-Constant), conducteur de 2^e classe du service des travaux hydrauliques, nommé par décret du 27 mai 1881 à l'emploi de garde d'artillerie de 2^e classe (section des conducteurs de travaux), pour prendre rang du 8 novembre 1880, est appelé à continuer ses services à Tahiti.

— En date du 13 juin 1881 —

N^o 413. — M. le lieutenant de vaisseau Robert (René-Marie) est nommé à l'emploi de Résident aux Iles Marquises, en remplacement de M. Chastanié, qui a sollicité son retour en France.

M. Robert prendra le commandement de la goëlette qui sera affectée au service de l'archipel des Marquises.

M. Dodun de Kéroman continuera ses fonctions de Résident au poste des Gambier, en remplacement de M. Berchon des Essards, qui occupera celui des Tuamotu.

— En date du 30 juin 1881 —

N^o 414. — Un congé de convalescence de trois mois, valable du 8 juin au 8 septembre 1881, pour en jouir à Guingamp (Côtes-du-Nord), est accordé au sieur Hervé, gardien-concierge des bâtiments militaires à Tahiti.